

Paris, le 05 décembre 2008

## Charte d'engagement et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance

entre

le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

et

la Fédération française des ports de plaisance

et

l'Association nationale des élus du littoral.



# Charte d'engagement et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance

## Préambule

Considérant la nécessité de gérer de façon intégrée et concertée la bande côtière, en conciliant l'ensemble des activités humaines, la préservation du milieu marin et la valorisation des ressources dans une perspective de développement durable ;

considérant la nécessité pour les ports de plaisance de s'inscrire dans cette gestion intégrée de la bande côtière ;

considérant les enjeux économiques des ports de plaisance qui doivent participer activement au développement touristique et à l'aménagement des régions littorales et continentales ;

suite aux rapports établis par M. Yves Gauthier, ingénieur général des ponts et chaussées, sur le développement des ports de plaisance et aux travaux du CODCAP qui ont constaté le déficit des capacités d'accueil des bateaux de plaisance ;

dans le prolongement de la mission confiée à M<sup>me</sup> Catherine Chabaud conduisant à mettre en place une procédure d'appel à projets pour l'amélioration de la capacité d'accueil des ports sous l'angle de l'intégration environnementale et du développement durable ;

les signataires de la présente charte s'engagent à mettre en œuvre les orientations suivantes afin de promouvoir les ports de plaisance répondant à l'impératif de développement durable.



# Charte

## Article 1 - Développement durable

Les ports de plaisance s'inscrivent pleinement dans une politique de développement durable, en alliant respect du territoire et des populations.

En application des réglementations européennes et nationales, les ports de plaisance disposent d'installations de collecte et de traitements des déchets afin de réduire les risques de pollutions induites par leur activité et par l'entretien des bateaux.

Afin d'améliorer la qualité environnementale des ports, la Fédération française des ports de plaisance a engagé l'opération « Ports propres en France ». Cette opération comporte quatre volets : l'étude diagnostique des flux polluants et des déchets existants ou transitant par le site portuaire, la lutte contre les nuisances chroniques par la mise en place d'équipements adaptés, la lutte contre les pollutions accidentelles par l'élaboration d'un plan d'intervention et, enfin, la sensibilisation et la formation des plaisanciers et des professionnels du port aux questions environnementales.

Pour généraliser cette démarche, la Fédération française des ports de plaisance s'engage à diffuser le guide « Ports propres en France ».

La Fédération française des ports de plaisance s'engage à inciter les gestionnaires de ports à obtenir la certification « gestion environnementale portuaire » créée par l'Afnor en 2008.

L'Association nationale des élus du littoral et les services déconcentrés du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire s'engagent également à diffuser ces guides et à encourager les gestionnaires de ports à obtenir la certification « gestion environnementale portuaire ».

## Article 2 - Développement de la capacité d'accueil dans les ports de plaisance

Un observatoire des ports de plaisance sera mis en place par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire en 2009, notamment pour suivre l'évolution des capacités d'accueil des bateaux de plaisance dans les ports.

Cet observatoire doit permettre de mieux connaître et de favoriser le développement du secteur.

L'observatoire sera alimenté par des données statistiques fournies par les professionnels du secteur et les services du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.



### Article 3 - Développement économique, social et culturel des régions littorales

Les ports de plaisance sont situés au cœur des destinations touristiques littorales et fluviales. Ils sont les portes d'accès aux territoires et doivent être intégrés dans le développement touristique et les politiques territoriales des régions littorales.

La Fédération française de ports de plaisance s'engage, au travers du programme Odyssea, à favoriser le développement du littoral, grâce notamment à un partenariat entre les cités portuaires et les terroirs, entre les filières professionnelles du tourisme littoral et du tourisme rural.

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire favorisera l'extension de ce programme en France et sur l'ensemble du pourtour méditerranéen dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.


Odyssea devra mettre en valeur les richesses des populations et des écosystèmes en se rapprochant des acteurs associatifs qui participent à la gestion du littoral.

### Article 4 - Développement de la formation des personnels

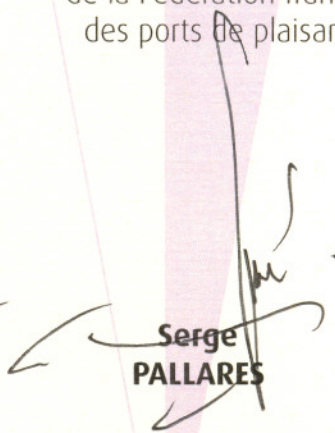
De manière à donner plein effet à cette charte, les divers intervenants et principalement les personnels des ports de plaisance doivent être spécifiquement formés à ces fonctions nouvelles dans les domaines de la protection de l'environnement, du développement durable et de la mise en valeur des terroirs.

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire apportera une aide aux projets de formation mis en place par la Fédération française des ports de plaisance, en recherchant les synergies possibles avec les établissements de formation maritime dont il a la tutelle.

Le ministre d'État,  
ministre de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire

  
**Jean-Louis  
BORLOO**

Le président  
de la Fédération française  
des ports de plaisance

  
**Serge  
PALLARES**

Le président  
de l'Association nationale  
des élus du littoral

  
**Yvon  
BONNOT**